PROTOCOLE ACADEMIQUE DE SUIVI D'UNE SITUATION DE HARCELEMENT SCOLAIRE

Réception académique d'un signalement

- Prise de contact avec le Directeur d'école/l'IEN/le chef d'établissement
- Début du suivi de la situation en collaboration avec la circonscription/l'établissement/la famille
- Envoi d'une fiche rectorat à compléter par les personnels ressources pour recueil des premiers éléments (identité élèves…)
- Ouverture du dossier sur la plateforme ministérielle Stop Harcèlement
- Envoi d'un courrier aux familles des victimes pour informer et signifier le début de la prise en charge

Traitement de la situation

- Contact régulier avec les personnels ressources pour renseigner la plateforme ministérielle au fur et à mesure du traitement de la situation
- En cas de difficultés rencontrées par les personnels ressources, intervention de l'équipe académique
- Entretien au Rectorat avec les familles, accompagnées de leurs enfants
- Mise en place d'un contrat en accord avec les familles et les équipes circonscriptions/établissements
- Suivi et informations régulières aux familles

Résolution de la situation

- Saisie des éléments sur la Plateforme jusqu'à résolution de la situation (délai de traitement 1 mois maximum)
- Situation résolue si accord de toutes les parties ou exclusion définitive de l'intimidateur. Clôture du dossier sur Stop Harcèlement

Equipe Académique Guyane 2024-2025